



GITXAALA ENVIRONMENTAL MONITORING

280 – 110 First Avenue West, Prince Rupert, BC V8J 1A8

Tel: (250) 624-3339 Fax: (250) 624-3338



Mémoire de la Première Nation Gitxaala sur les zones de protection marine

Contexte

La nation Gitxaala possède un vaste territoire sur la côte Nord de la Colombie-Britannique, qui s'étend de Prince Rupert à l'île d'Aristazabel. Ce territoire est régi par les chefs héréditaires conformément aux lois de la nation Gitxaala. Les citoyens de la nation Gitxaala étaient d'importants acteurs de la pêche commerciale sur la côte; ils ont été considérablement éloignés de l'industrie par la rationalisation de la flotte et la privatisation, mais ils cherchent maintenant à rétablir leur flotte et l'emploi dans le secteur maritime. La collectivité continue de gérer et de récolter les ressources du territoire, son alimentation étant principalement composée de produits marins traditionnels.

Depuis 10 ans, le nombre de propositions de grands projets industriels ne cesse d'augmenter dans la région de la côte Nord, et en particulier dans le secteur de Prince Rupert. La nation Gitxaala souhaite un développement équilibré et durable qui offre des occasions d'emplois à ses citoyens sans compromettre son régime de gouvernance traditionnel et la santé de son territoire. La protection d'éléments clés de la biodiversité et de l'importance culturelle est donc prioritaire pour cette nation.

Les citoyens de la nation Gitxaala demeurent présents dans la pêche commerciale, et la nation aimerait revenir à la taille de la flotte qu'elle avait avant les programmes fédéraux de restructuration des pêches, qui se sont soldés par d'importantes pertes de permis de pêche autochtone. La nation souhaite protéger des secteurs pour assurer la biodiversité et contribuer à la sécurité alimentaire et aux pratiques culturelles de la collectivité, mais elle veut aussi pouvoir continuer d'assurer sa subsistance au moyen de la pêche commerciale et saisir d'autres possibilités d'ordre économique sur le territoire.

Planification marine sur le territoire de la nation Gitxaala

La nation Gitxaala travaille à la planification marine à diverses échelles depuis plus de 10 ans. La nation a élaboré un plan marin communautaire pour la période 2008-2011 afin d'orienter le développement et la conservation dans les eaux et bassins hydrographiques du territoire. Le plan marin de la nation Gitxaala adopte en matière de planification marine une approche intégrée qui prend racine dans la gouvernance et les lois de la nation Gitxaala et qui est éclairée par ses connaissances de l'écologie et ses pratiques de gestion des ressources.

La nation Gitxaala a aussi participé au Marine Planning Partnership (MaPP) avec la province de la Colombie-Britannique, qui a créé un plan de collaboration pour la sous-région de la côte

Nord. Le processus MaPP a comporté un important travail de collaboration et de recherche de niveau 1, de même qu'une participation considérable des intervenants.

Depuis peu, la nation Gitxaala contribue directement aux travaux de l'équipe technique des zones de protection marine qui conçoit le réseau des ZPM pour la biorégion du plateau Nord. La nation Gitxaala a décidé de participer directement à ce processus d'ordre technique plutôt que de se faire représenter par la North Coast Skeena First Nations Stewardship Society, soit le regroupement sous-régional. Cette décision, ainsi que le temps et la capacité investis témoignent de l'importance que revêt la conception du réseau des ZPM pour la nation Gitxaala.

Les responsables du Gitxaala Fisheries Program travaillent avec la First Nations Technical Team, qui est coordonnée par les Coastal First Nations, afin d'apporter son expertise en planification marine au processus de conception du réseau au sein de divers sous-comités, y compris en ce qui concerne l'engagement des intervenants, les données et les priorités de conservation. Le processus de conception du réseau est très rigoureux et axé sur les données, et les intervenants apportent leur contribution à chacun des éléments de la conception du réseau. Le processus de conception permet une analyse détaillée des activités humaines dans la région visant à minimiser les incidences des activités économiques existantes.

Réseau des ZPM — Biorégion du plateau Nord : Recherche et analyse des Premières Nations

Le but premier du réseau des ZPM, concernant la BPN, est la conservation de la biodiversité. Le processus de conception comporte la détermination des priorités en matière de conservation, soit les aspects particuliers qu'il faut protéger pour répondre aux buts et objectifs du réseau. Les priorités en matière de conservation écologique sont des variétés d'espèces et d'habitats, ce qui comprend, entre autres, les espèces en péril, les habitats importants et les espèces ayant un rôle écologique important. Les Premières Nations ont cerné les priorités en matière de conservation culturelle, notamment

Les Premières Nations possèdent de grandes quantités de données provenant de processus de planification marine antérieurs, ainsi que de leur participation à des évaluations environnementales. Les Premières Nations se sont appuyées sur ces ensembles de données pour préciser les zones importantes pour la récolte, les zones importantes pour les espèces d'importance culturelle et les zones importantes pour la culture et la spiritualité. L'évaluation s'est fondée sur des critères précis et les priorités ont été établies en conséquence. L'information fera l'objet d'une analyse Marxan, ce qui permettra l'harmonisation avec les priorités de conservation écologique et garantira un chevauchement minimal avec d'autres activités, comme les pêches commerciales.

La nation Gitxaala a utilisé une vaste base de données sur les valeurs et usages culturels pour analyser la contribution des ZPM du MaPP, des zones de conservation du sébaste et de certaines autres aires à la protection des valeurs de la nation Gitxaala au moyen de l'établissement de ZPM. On a désigné des zones comme étant prioritaires, en matière de

protection, on les a harmonisées avec les zones relevées par d'autres nations et elles ont fait l'objet d'une couche de données additionnelles.

La nation Gitxaala aimerait qu'on envisage de convertir certaines zones de conservation du sébaste en ZPM, afin de consolider la protection pour que les pêcheurs ne perdent pas plus de territoire de pêche commerciale du flétan. Les zones de conservation du sébaste sont déjà fermées à plusieurs pêches; si elles deviennent des ZPM, cela protégera un habitat important sans que la pêche commerciale à la palangre perde plus de territoire.

L'importance de la protection marine

La protection marine contribue à la conservation de la biodiversité et au maintien de la sécurité alimentaire des Autochtones, et elle s'accompagne aussi d'autres avantages, car elle a des effets positifs sur certaines autres espèces. Les ZPM n'ont pas d'effets positifs directs sur d'autres espèces ou d'autres pêches, mais de très nombreuses données scientifiques démontrent que les ZPM, surtout celles où aucune prise n'est autorisée, contribuent nettement à la santé de nos océans. Une approche collaborative à la conception du réseau de ZPM garantit la protection des valeurs autochtones et le respect des droits autochtones; la planification marine en Colombie-Britannique a permis d'établir des modèles très positifs d'approche de gouvernement à gouvernement. Le réseau des ZPM qui sera établi dans la BPN aura été conçu de manière rigoureuse, en fonction des meilleures méthodes et données scientifiques possibles, selon un modèle de conception et de gouvernance progressif et collaboratif.

La nation Gitxaala et d'autres Premières Nations de la côte Nord participent très activement aux discussions sur les effets cumulatifs ainsi que sur la surveillance et l'atténuation des risques. Les très nombreux projets d'exploitation proposés pour la région exigent une approche proactive à la gestion et à la protection du territoire. Les ZPM sont un outil important pour veiller à ce que les effets cumulatifs des pêches commerciales et récréatives, du développement industriel et du transport des marchandises ainsi que des changements climatiques ne mènent pas à une modification irréparable des aires marines des nations ou de leurs cultures.

La nation Gitxaala demande que soient établies sur son territoire des ZPM qui protégeront la biodiversité et les espèces d'importance culturelle. Certaines ZPM sont envisagées comme des zones de prises interdites, outre les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR); dans la majorité des ZPM, des pêches commerciales seraient permises dans une certaine mesure.

Observations finales

Nous jugeons important de répondre à certaines des observations que le Comité a entendues de la part de témoins antérieurs.

ZPS

On a dit au Comité que les zones de protection du sébaste ne comptent pas comme ZPM parce que les Premières Nations y pratiquent des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Ce n'est pas tout à fait le cas. Les fermetures de pêche ne sont pas permanentes et on ne peut par conséquent considérer qu'il s'agit de ZPM. Il est important de souligner que dans la plupart des ZPM au Canada, les pêches ASR sont permises, de même que certaines pêches commerciales choisies, dans la plupart des cas. Les ZPS et autres zones fermées pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs de conservation marine, dans la catégorie des « autres mesures de protection efficaces par zone ». Cependant, les ZPS de la côte du Pacifique ne sont pas comptées en ce moment, car il faut plus de consultation et de recherche sur les pêches ASR dans les ZPS.

Financement de la conservation

Certains membres du Comité ont exprimé des préoccupations concernant les fonds servant à la planification marine en Colombie-Britannique qui viennent d'organisations de conservation aux États-Unis. La nation Gitxaała a reçu des fonds de la fondation Moore et de Tides Canada pour des initiatives de planification marine communautaires et collaboratives (comme le MaPP). Les fonds obtenus pour la planification marine n'ont pas obligé la nation Gitxaała à adopter une position anti-pêche ou anti-développement. Le financement a permis un ferme engagement des intervenants, ainsi qu'une recherche et une analyse spatiale rigoureuses qui viennent soutenir la conservation tout en réduisant au minimum les effets sur les activités humaines.

Il n'y a aucun lien entre les fonds provenant de la fondation Moore pour la planification marine et la position de la nation Gitxaała visant le développement industriel. La Gitxaała Hereditary Table détermine les politiques de la nation concernant le développement territorial. La position de la nation concernant le projet Northern Gateway d'Enbridge, par exemple, a été imposée par les chefs héréditaires pour la protection de leurs territoires.

Réconciliation et restructuration

Le Comité a entendu lors de témoignages précédents d'intervenants des pêches que la planification des ZPM et la réconciliation sur les pêches sont liées. Il est important de préciser que la reconnaissance des droits des Autochtones qui sous-tend le processus de planification tripartite, et donc la participation directe des Premières Nations à la conception et à la planification des zones de protection marine, n'est pas liée aux processus visant le rétablissement des droits de pêche et de propriété des Premières Nations. Le but premier du processus de planification du réseau de ZPM est de conserver la biodiversité. La conception du réseau garantira le respect des droits des Autochtones et tiendra compte des besoins sur le plan de la sécurité alimentaire, mais la conception du réseau des ZPM n'est pas un processus de restructuration.

Échéances

Les intervenants ont dit trouver préoccupant que les processus liés aux ZPM progressent trop vite. Il est important de souligner qu'il s'est réalisé beaucoup de travail de recherche sur la côte

du Pacifique, à l'appui de la planification marine. De plus, le taux de protection a tendance à être nettement plus lent que les échéances fixées pour l'évaluation et l'approbation des grands projets de développement.

Incidences

L'une des grandes préoccupations de la nation Gitxaala est l'absence de reddition de comptes du côté de la pêche sportive. La pêche commerciale a ses observateurs et fait l'objet d'une surveillance électronique et d'une validation au quai, ce qui signifie que les pêches sont entièrement comptées. Il n'y a pas de données réelles sur les pêches et les mortalités causées par les rejets, notamment les rejets sélectifs, pour la pêche sportive. Les zones de protection marine sont un des mécanismes servant à atténuer les incidences de la pêche sportive sur le territoire de la nation Gitxaala, en attendant que la pêche récréative soit entièrement suivie et soumise à une forme de reddition de comptes.

Les citoyens de la nation Gitxaala pourraient en fait pêcher beaucoup plus d'espèces que ce qui leur est autorisé par la pêche ASR s'ils avaient un permis de pêche sportive.

Le but premier du réseau de ZPM est la biodiversité.

Problèmes relatifs à la pêche récréative

- reddition de comptes
- incidences

**** Les membres de la bande pourraient avoir accès à plus d'espèces de poissons que leur permet la pêche ASR s'ils avaient un permis de pêche sportive

- effets cumulatifs

– placement du projet Pacific NorthWest sur l'île Lelu